CroisiEurope
les croisières, c'est notre métier

VOYAGEZ SEREINEMENT
À BORD DE NOS BATEAUX

La sécurité et le bien-être de nos passagers restent au centre de nos préoccupations.
Nos équipes ont travaillé à la mise en place d'actions adéquates répondant à l'ensemble des critères attendus.

Un partenariat a été conclu avec le bureau Veritas pour la certification " SAFEGUARD " de nos bateaux.
Ce label assurera de la bonne mise en place des mesures sanitaires qui auront fait l'objet d'un processus d'audit rigoureux et attestera de la formation complète de nos équipages.

AVANT LA CROISIÈRE :

Un formulaire sera adressé en amont de la croisière avec diverses questions pour nous assurer que les passagers n'auront été ni malade, ni en contact avec des personnes porteuses du virus.

EMBARQUEMENT EN TOUTE SÉCURITÉ :

Le commissaire de bord qui veille au bon déroulement du voyage est également le référent sanitaire du bateau et s'assurera que soient appliquées les mesures suivantes :

Testez et embarquez :
Un test rapide de moins de 48h ou un test PCR de moins de 72h vous sera exigé si vous n'êtes pas doublement vaccinés 14 jours avant votre date d'embarquement

Désinfection des bagages :
Lors de l'arrivée des passagers avant de monter à bord

Kits à bord :
Mise à disposition de masques, gels hydroalcooliques

Gestes barrières :
Affichage et application

Respect des mesures :
Distanciation physique

Restauration :
- Double service[1]
- Service à table
- Place dédiée

Cabine et espaces communs :
- Renforcement des mesures d'hygiène, de désinfection et de nettoyage
- Climatisation : système individuel et séparé pour chaque cabine

Visites et excursions :
Mesures spécifiques ajustées selon les lieux et sites visités

Personnel de bord :
- Contrôle et suivi de la santé de l'équipage
- Equipage formé aux nouvelles règles d'hygiène

Retrouvez le dispositif sur notre site internet :
www.croisieurope.com

SAFE GUARD — RESTART YOUR BUSINESS WITH BV
BUREAU VERITAS 1828 — BUREAU VERITAS
PROTOCOLE SANITAIRE

(1) Mise en place du double service en fonction du taux d'occupation du bateau. IM067100025 - Parution : 08/06/2021 - CreaStudio 2106018